

HABITAT SOCIAL

Depuis quelques années, la municipalité de Treillières a décidé de relever le défi du logement pour tous et s'engage à développer des logements sociaux locatifs et en accession à la propriété. La commune dispose aujourd'hui de 160 logements sociaux. La politique de l'habitat actuelle s'attache à renforcer cette mixité sociale grâce au programme local de l'habitat (PLH) adopté depuis le 28 juin 2006, qui vise à adapter la typologie des logements aux besoins de la population et à proposer une offre diversifiée en matière d'accession.

Parc de logements à caractère social

44 maisons gérées par la SAMO

17 appartements dans l'immeuble Nelson Mandela, géré par la SAMO.

19 appartements familiaux et 20 appartements seniors livrés en septembre 2015 au "Mail Age", gérés par la SAMO

9 pavillons et une maison-relais de 8 studios gérés par l'association Trajet

9 pavillons gérés par Habitat 44

9 pavillons, La Gouërie, gérés par La Nantaise d'Habitation

5 appartements, rue de la Fortunerie, gérés par La Nantaise d'Habitation

18 appartements, rue Edmond Doré Graslin, gérés par Atlantique Habitation

10 appartements, Les Nymphéas, gérés par Atlantique Habitation

Le programme local de l'habitat (PLH)

Le programme local de l'habitat est un document de programmation établi pour 6 ans.

Il fixe des objectifs pour assurer **une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements à l'échelle de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.**

Il va aussi permettre à la municipalité d'intégrer en moyenne, dans toutes les opérations immobilières, **19,7 % de logements en locatif social et 15,5 % de logements en accession sociale à la propriété.**

Si l'obligation des 20% de logements sociaux inscrite dans la loi sur la Solidarité et renouvellement urbain (SRU) ne s'impose pas à Treillières, les élus considèrent que le droit au logement est un droit fondamental et que **la collectivité a un devoir de solidarité**. Le logement social correspond à une demande de la population. Les jeunes comme certaines familles aux revenus modestes sont trop souvent obligés de quitter la commune pour trouver à se loger ailleurs. Le PLH, voté en conseil communautaire le 28 juin 2006, s'impose désormais auprès des constructeurs immobiliers même lors des opérations privées.



57, rue de la Mairie
44119 Treillières

 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.